

**Réunion du Conseil Municipal**  
**De la commune de Murviel les Montpellier**

**Séance du Vendredi 20 Juin 2014**

**A 18 heures**

L'an deux mille quatorze et le 20 juin 2014, à 18 heures, le Conseil Municipal de cette commune régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, au lieu habituel de séance, sous la présidence de Madame TOUZARD Isabelle, Maire.

**Nombre des Membres**

Afférents au Conseil Municipal	19
En exercice	19
Présents	13
Votants	15

**Présents** : Mesdames Isabelle TOUZARD, Claudine MOYA ANNE, Mylène JULIE, Béatrice PONSICH, Michèle BATITI, Françoise HASARD, Anne GIMENEZ, Béatrice TAIONI KLOSTER.

Messieurs Alain VALETTE-VIALLARD, Serge BOULET, Denis PIERRE, Laurent MAYOUX, Laurent MOULIN

**Absents** : Messieurs Gilles CHICAUD, Romain DELOUSTAL, Matthias MIGNARD, Johann SERVIGNAT, Mesdames Laurence ROUSSEAU et Cécile CORCINOS

**Pouvoir** : Madame Laurence ROUSSEAU à Monsieur Alain VALLETTE-VIALLARD  
Madame Cécile CORCINOS à Madame Michèle BATITI

**1• Désignation d'un Secrétaire de séance :**

**Secrétaire de séance** : Monsieur Laurent MAYOUX

**2• Approbation de l'ordre du jour :**

Madame la Maire propose, suite à une erreur, d'annuler le point 4 concernant la création de la Commission Enfance-Jeunesse et de le remplacer par la création de la Commission du Personnel.

**Ordre du jour modifié approuvé à l'unanimité.**

**3• Désignation des délégués pour les élections sénatoriales 2014**

Madame la Maire invite le Conseil Municipal à procéder à l'élection des délégués et de leurs suppléants. Elle rappelle qu'en application des articles L289 et R133 du code électoral, les délégués

et leurs suppléants sont élus sur la même liste, sans débat, à la représentation proportionnelle suivant la règle de la plus forte moyenne, sans panachage ni vote préférentiel. En cas d'égalité de suffrages, le plus âgé des candidats est élu.

Madame la Maire précise que les membres du Conseil Municipal qui sont également députés, sénateurs, conseillers régionaux, conseillers à l'Assemblée de Corse ou membres de l'Assemblée de Polynésie française peuvent participer à l'élection des délégués et suppléants mais ne peuvent être élus délégués ou suppléants (art L287, L445, L556 du code électoral).

Madame la Maire rappelle également que les délégués sont élus parmi les membres du Conseil Municipal et que les suppléants sont élus soit parmi les membres du Conseil Municipal soit parmi les électeurs de la commune. Les délégués supplémentaires sont élus parmi les électeurs de la commune.

Madame la maire indique que conformément aux articles L284 et L286 du code électoral, le conseil Municipal doit élire 5 délégués et 3 suppléants.

Avant l'ouverture du scrutin, Madame la Maire indique qu'une seule liste de candidats a été déposée. La liste en question est jointe au procès-verbal.

Un bureau électoral a été désigné comme suit, en respectant les règles d'âge prescrites :

Monsieur Alain Valette-Viallard  
Madame Béatrice Taïoni Kloster  
Madame Michèle Batiti  
Madame Mylène Julié

Président du bureau : Monsieur Alain Valette-Viallard

Chaque conseiller municipal, à l'appel de son nom, a fait constater au président qu'il n'était porteur que d'une seule enveloppe ou d'un seul bulletin plié du modèle uniforme. Le président l'a constaté, sans toucher l'enveloppe (ou le bulletin) que le conseiller municipal a déposé lui-même dans l'urne ou le réceptacle prévu à cet effet. Le nombre des conseillers qui n'ont pas souhaité prendre part au vote, à l'appel de leur nom, a été enregistré.

Après le vote du dernier conseiller, le président a déclaré le scrutin clos et les membres du bureau électoral ont immédiatement procédé au dépouillement des bulletins de vote. Les bulletins ou enveloppes déclarés nuls par le bureau, qui comprennent les bulletins blancs, ont été sans exception signés par les membres du bureau et annexés au procès-verbal avec mention de la cause de leur annexion. Ces bulletins ou ces enveloppes annexées avec leurs bulletins sont placés dans une enveloppe close jointe au procès-verbal portant l'indication du scrutin concerné.

### Résultats de l'élection

Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote : 0

Nombre de votants : 15

Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau : 0

Nombre de suffrages exprimés : 15

Liste « *Murviel notre avenir* » élue à l'unanimité des votants

## Délégués et suppléants élus

### **Délégués**

Monsieur Alain Vallette-Viallard  
Mme Isabelle Touzard  
Monsieur Romain Deloustal  
Madame Françoise Hasard  
Monsieur Denis Pierre

### **Suppléants**

Madame Béatrice Ponsich  
Monsieur Serge Boulet  
Madame Béatrice Taïoni Kloster

## **4• Commission du Personnel**

C'est une commission qui va travailler essentiellement sur des éléments de suivi de l'organisation du personnel, la gestion des carrières et des fonctions, les primes.

Madame la Maire propose au Conseil Municipal la composition suivante :

Monsieur Alain Vallette-Viallard  
Madame Françoise Hasard  
Madame Mylène Julié  
Monsieur Serge Boulet  
Monsieur Gilles Chicaud  
Madame Cécile Corcinos

Madame la Maire passe au vote

**La composition de la commission est approuvée à l'unanimité**

## **5• Délégation consentie aux Conseillers par la Maire**

Madame la Maire informe les membres du Conseil qu'elle a complété la liste des délégations aux conseillers en créant la délégation aux transports. Elle indique qu'elle confie cette délégation à Monsieur Serge Boulet.

Madame Touzard ajoute que Monsieur Boulet participera, du fait de sa délégation, aux réunions de l'Agglomération de Montpellier relatives au sujet des transports.

Arrivée de Monsieur Romain DELOUSTAL

### **Nombre des Membres**

Afférents au Conseil Municipal	19
En exercice	19
Présents	14
Votants	16

**Présents :** Mesdames Isabelle TOUZARD, Claudine MOYA ANNE, Mylène JULIE, Béatrice PONSICH, Michèle BATITI, Françoise HASARD, Anne GIMENEZ, Béatrice TAIONI KLOSTER, Romain DELOUSTAL.

Messieurs Alain VALETTE-VIALLARD, Serge BOULET, Denis PIERRE, Laurent MAYOUX, Laurent MOULIN

**Absents** : Messieurs Gilles CHICAUD, Matthias MIGNARD, Johann SERVIGNAT, Mesdames Laurence ROUSSEAU, Cécile CORCINOS

**Pouvoir** : Madame Laurence ROUSSEAU à Monsieur Alain VALLETTE-VIALLARD  
Madame Cécile CORCINOS à Madame Michèle BATITI

## **6• Création de classe**

L'inspection académique de l'Hérault a acté la réouverture d'une 6ème classe à la rentrée prochaine. Il y a en moyenne 28 enfants par classe, répartis dans les 5 classes de l'école élémentaire. Avec cette nouvelle classe, cela fera environ 23 élèves par classe. Pour l'école maternelle, pas d'ouverture de classe prévue. L'inspection académique a également mentionné que le niveau scolaire était très bon à Murviel. En plus de la décision de l'inspection académique, l'ouverture de la 6<sup>ème</sup> classe doit passer par un vote du Conseil.

Madame la Maire passe au vote.

**Voté à l'unanimité.**

## **7• Désignation d'une étude notariale pour la rétrocession de trottoirs et voiries**

Il est rappelé que dans son programme électoral, le groupe majoritaire de la nouvelle équipe municipale avait inscrit la réfection des voiries en mauvais état.

Un inventaire des voies à rénover a été effectué. Il en ressort que 5 rues doivent être traitées en priorité compte tenu de leur état de dégradation avancé :

- Avenue du Champs des Moulins, et son extension vers les anciens tennis
- Avenue du Clapas
- Rue des Clauzes
- Rue de la Clairette
- Avenue des Jardins

Il sera nécessaire d'étaler les travaux sur plusieurs années pour des raisons budgétaires. Certaines voiries ne sont pas propriété de la mairie mais des riverains. Un notaire doit être désigné afin de régulariser ces situations et préalablement à tout démarrage de travaux.. Une partie des dossiers sont en cours depuis quelques années chez Maître Vidal à Cournonterral. Il est proposé que les dossiers à venir soient confiés à l'Etude LESTRA-GAYRAUD-BILLET-LLORCA située à Pignan. Cette étude travaille déjà régulièrement pour la Mairie et donne satisfaction.

Pour que la prestation puisse démarrer, un vote du conseil est requis.

Il est précisé qu'un chiffrage des travaux à effectuer va être demandé à l'ensemble des concessionnaires. Les premières réponses sont attendues pour septembre. Les réseaux secs

(téléphone, électricité, fibre optique éventuellement) seront enfouis à l'occasion des travaux de réfection.

Selon le budget et le coût des travaux, la rue de la Clairette pourrait être le premier chantier mais rien n'est encore arrêté précisément à ce stade. Il est rappelé qu'une ligne spécifique a été inscrite dans le budget prévisionnel voté pour 2014. Madame Batiti suggère de prendre en compte le taux de fréquentation de ces voiries.

Madame la Maire passe au vote et informe que Monsieur Serge Boulet ne participe pas à ce vote.

Contre : 0

Abstention : 1, Michèle Batiti

Pour : 14

### **Adopté à la majorité**

### **8• Adhésion à un groupement de commande pour l'achat de gaz, de fournitures et de services associés**

Conformément à une directive européenne promulguée en mars 2014, une loi rend obligatoire la mise en concurrence de fournisseurs de gaz et d'électricité par les « gros consommateurs », tels les collectivités.

La commune devra donc prochainement recourir aux procédures prévues par le Code des marchés publics pour ses approvisionnements en gaz et électricité.

Pour faciliter les opérations des communes, Hérault Energies propose un groupement de commande à l'échelle départementale qui permet d'effectuer plus efficacement les opérations de mise en concurrence et qui propose une optimisation des consommations. Le nombre de communes déjà parties prenantes au groupement s'élève à 50. L'adhésion est gratuite pour les collectivités adhérentes et les frais inhérents à son fonctionnement ne courent que dès l'instant que celles-ci décident d'être partie prenante d'un marché d'achat d'énergies lancé par le groupement.

La date butoir de signature du contrat est le 31 décembre 2014. La signature n'engage la commune que pour une durée d'un an. La contribution de la commune aux coûts de gestion sera de 300 euros pas an.

Madame la Maire propose de voter pour l'adhésion à ce groupement de commande.

### **Voté à l'unanimité**

### **9• Questions diverses**

#### **- Information sur la participation des délégués du CM aux commissions de l'Agglomération de Montpellier**

Urbanisme : Alain Vallette-Viallard

Finances : Laurence Rousseau

Politique de la ville : Anne Gimenez

Emploi, TPE, PME, Artisanat, Agriculture : Laurent Mayoux, Serge Boulet

Sports et tradition : Laurent Moulin

Culture : Denis Pierre

Déchets : Mathias Mignard

- Vice-Présidente à l'Agglomération de Montpellier, Isabelle Touzard est membre de différents conseils d'administration, comme suit

ALE, Agence Locale pour l'Energie  
Mission locale jeune 16-25 ans  
Office de tourisme de Montpellier  
REPLIC (entreprise d'insertion)

- Passage de l'Agglomération de Montpellier en Métropole

Madame la Maire informe le conseil que les élus du Conseil d'agglomération doivent s'exprimer sur la Métropole par un premier vote de principe le 17 juillet 2014. Dans les 3 mois qui suivent, les 31 Conseils Municipaux de l'Agglomération doivent se positionner. Ce 2<sup>ème</sup> vote devra être organisé avant le 17 octobre 2014.

Au prochain conseil municipal du 3 juillet, Madame la Maire propose de mettre en place un calendrier murviellois d'organisation du débat sur le sujet. Une démarche participative sera proposée à cette occasion, pour associer la population aux discussions.

**Fin de la séance à 19h**

Approuvé le	3 Juillet 2014
Abstention :	0
Contre :	0
Pour :	18

Approuvé à : l'unanimité

A collection of approximately 18 handwritten signatures in black ink, scattered across the lower half of the page. Some signatures are more legible than others, such as 'B. Bunnich' and 'Stéphane'. The signatures represent the 18 members of the council who voted in favor of the proposal.